

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**  
**Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Présilly, 97 route du Bé d'Ie, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :  
en exercice : 23  
présents : 17  
procurations : 2  
votants : 19

Date de convocation :  
25 juin 2024

**PRESENTS** : A. RIESEN, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. GRATS, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, J. LAVOREL, F. de VIRY

**REPRESENTES** : J. BOUCHET par P-J. CRASTES, F. BENOIT à J. LAVOREL

**ABSENTS** : V. LECAQUE, P. CHASSOT, M. DE SMEDT, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

**Délibération n° b\_20240701\_eauasst\_31**

**1.1. MARCHES PUBLICS**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES DANS LE CADRE DU PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT AU BURKINA FASO – COOPERATION DECENTRALISEE**

Le Bureau,

*Vu l'exposé de Monsieur Rosay, 6ème Vice-Président,*

A la suite de la déclaration du 06 août 2023 du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, puis à l'arrêt par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse des subventions versées aux projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina-Faso – dans le cadre de la mise en œuvre des 1 % –, l'association Hydraulique Sans Frontières (HSF) propose à la Communauté de Communes de Genevois de néanmoins démarrer le projet de Koubri phase 2 pour lequel elle avait pris un engagement financier par délibération n° 20230626\_cc\_eau\_asst\_66 du 26 juin 2023, et signé une convention le 21 août 2023.

Il convient donc de modifier cette convention par voie d'avenant. La phase 2 initialement proposée est réduite en termes de budget et d'activités prévues, et elle bénéficiera du soutien de nouveaux co-financiers : le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy et la Métropole de Rouen Normandie.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Co-financeurs	Montants H.T. sollicités	Statut
Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA)	30 000 €	Acquis
Métropole Rouen Normandie	3 629 €	Acquis
Communauté de Communes du Genevois	42 805 €	En attente
Valorisation participation locale	3 820 €	Acquis
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>80 254 €</b>	

Dans ce projet, plusieurs activités seront menées sur la commune de Koubri (Burkina Faso) :

- Essais de débit sur 2 ou 3 forages pompes à motricité humaine (PMH) existants sur le quartier de Vossin ;
- Construction d'une AEPS en remplacement d'une PMH dans le secteur Sud par un système de pompage solaire avec réservoir, et création de 2 bornes-fontaines ;
- Séances de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène (éducation à l'hygiène et à la salubrité à l'école de Koubri et fabrication de savon, séances auprès de la population) ;
- Renforcement des capacités des gestionnaires : Commune, Association des Usagers de l'Eau, exploitant privé ;
- Déploiement de l'exposition photo réalisée en première phase dans les locaux des collectivités partenaires.

Les activités courent sur une période de réalisation estimée de 10 mois, et l'estimation des coûts s'élève désormais à 80 254 €, hors valorisation du bénévolat de HSF.

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les statuts de la Collectivité, et notamment les compétences assainissement et eau potable ;*

*Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213\_cc\_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 6 développement d'une politique de protection des ressources naturelles, de maintien des équilibres environnementaux et de sobriété énergétique ;*

*Vu la délibération n° 20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment approuver l'attribution des subventions aux associations et organismes publics ou privés, quel que soit leur montant, et dont les crédits sont prévus au budget primitif ;*

*Vu la délibération n° 20230626\_cc\_eau\_asst\_66 du Conseil communautaire du 26 juin 2023 relative à la coopération décentralisée – convention Hydraulique Sans Frontières – projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement au Burkina Faso ;*

*Vu l'avis de la commission Eau, assainissement, réunie le 15 avril 2024 ;*

## DELIBERE

**Article 1** : **approuve** l'avenant n° 1 à la convention avec l'association Hydraulique Sans Frontières dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement au Burkina Faso, portant sur la phase 2 de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la gestion des ouvrages pour la Commune de Koubri, annexé à la présente délibération.

**Article 2** : **rappelle** que les crédits sont inscrits aux budgets annexes Régie Eau et Régie Assainissement – exercice 2023 – chapitre 67 - charges exceptionnelles.

**Article 3 : autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

**Article 4 : autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le 04/07/2024

Publiée électroniquement le 04/07/2024

La secrétaire de séance,  
Carole VINCENT

Le Président,  
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.



## **AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

Pour le projet

« Accès à l'eau potable, à l'assainissement et gestion des ouvrages pour la Commune de Koubri (phase 2) »

### **Entre,**

La Communauté de Communes du Genevois, domiciliée au 38 rue Georges de Mestral 74160 Archamps, représentée par son Président en exercice Monsieur Pierre-Jean CRASTES dûment habilité par une délibération du Conseil communautaire en date du 26 juin 2023.

### **Et,**

Hydraulique Sans Frontières, association de solidarité internationale loi 1901, Journal Officiel du 14 mars 1990, dont le siège social est au 14 rue Louis de Vignet à Chambéry, représentée par son Président en exercice, Gilles BOGO,

Ci-dessous désignée sous le vocable « HSF ».

Il est convenu ce qui suit,

### **Préambule**

*Suite à la déclaration du 6 août 2023 du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, puis à l'arrêt par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - dans le cadre de la mise en œuvre des 1% - des subventions aux projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Burkina-Faso, HSF propose à la Communauté de Communes de Genevois de néanmoins démarrer le projet de Koubri phase 2 pour lequel elle avait pris un engagement financier par une délibération en date du 26 juin 2023, et une convention signée le 21 août 2023. Cette phase 2 proposée est plus réduite en termes de budget et d'activités prévues, et elle bénéficiera du soutien des cofinanceurs suivants : le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, et la Métropole de Rouen Normandie.*

*Cette nouvelle phase 2 est décrite aux articles 2 et 3 du présent avenant.*

### **Article 1 – Objet de la Convention – inchangé**

### **Article 2 – Nature et objectifs du projet**

Le projet a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires de la commune de Koubri (Province de Kadiogo, Région Centre, Burkina Faso) :

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- OS1 : faciliter l'accès aux points d'eau et alléger la corvée d'eau pour les femmes et les enfants.
- OS2 : réduire le nombre de maladies hydriques en utilisant une eau potable conforme aux normes de l'OMS.



- OS3 : pérenniser les installations et le système d'exploitation de l'eau
- OS4 : sensibiliser les bénéficiaires aux bonnes pratiques d'hygiène, l'intérêt de l'assainissement.

Pour ce faire, plusieurs activités seront menées, sur le quartier de Vossin (quartier prioritaire):

- Essais de débit sur 2 ou 3 forages PMH existants
- Construction d'une AEPS en remplacement d'une PMH dans le secteur Sud par un système de pompage solaire avec réservoir, et création de 2 bornes-fontaines
- Séances de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène (éducation à l'hygiène et à la salubrité à l'école de Koubri et fabrication de savon, séances auprès de la population)
- Renforcement des capacités des gestionnaires : commune, Association des Usagers de l'Eau, exploitant privé

**Article 3 – Coût et durée estimés du projet**

Les activités ont une période de réalisation estimée de 10 mois, et leurs coûts sont estimés à un montant 80 254 € hors valorisation du bénévolat HSF.

Le détail du budget prévisionnel est joint en annexe du présent avenant.

**Article 4 – Subvention de La Communauté de Communes du Genevois - inchangé**

**Article 5 – Calendrier des versements – inchangé**

**Article 6 – Obligations de l'association Hydraulique Sans Frontières – inchangé**

**Article 8 – Durée de la convention – inchangé**

**Article 9 – Modification – inchangé**

**Article 10 – Résiliation – inchangé**

**Article 11 – Lisibilité – inchangé**

Fait et signé en 2 exemplaires

A....., le

Pour **La Communauté de Communes du Genevois**

Pour **Hydraulique Sans Frontières**

Dépenses		Unités			
<b>1</b>	<b>Frais de mise en oeuvre du projet</b>				
1.4	frais mise en oeuvre	forfait	1	11 214,00 €	11 214,00 €
1.5	Per diem HSF (logement + nourriture) sur site	jours	14	80,00 €	1 120,00 €
<b>Sous total frais de mise en oeuvre</b>					<b>12 334,00 €</b>
<b>2</b>	<b>Suivi de projet - Phase avant et pendant travaux</b>				
2.1	Déplacements HSF France (réunion + promotion expo photos)	forfait	1	500,00 €	500,00 €
2.2	Voyages internationaux HSF suivi projets (+ transports vers ou depuis aéroport)	forfait unitaire	2	1 000,00 €	2 000,00 €
2.3	Visa Burkina Faso	forfait	2	135,00 €	270,00 €
2.4	Médical pour missions	missions	2	100,00 €	200,00 €
<b>Sous total suivi de projet (missions)</b>					<b>2 970,00 €</b>
<b>3</b>	<b>Études d'ingénierie</b>				
3.1	Essai de pompage sur le forage existant	forfait unitaire	3	2 200,00 €	6 600,00 €
<b>Sous total études complémentaires</b>					<b>6 600,00 €</b>
<b>4</b>	<b>Travaux AEP</b>				
4.4	Installation pompage hybride, réseau, bornes fontaines et réservoir 10m3	forfait unitaire	1	36 200,00 €	36 200,00 €
4.5	Suivi local conducteurs de travaux	mois	6	470,00 €	2 820,00 €
<b>Sous total travaux AEP</b>					<b>39 020,00 €</b>
<b>6</b>	<b>Actions d'accompagnement</b>				
6.1	Suivi et coordination locale des activités (TSCPD) + DREA	mois	8	325,00 €	2 600,00 €
6.2	Formation à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages	forfait	1	4 910,00 €	4 910,00 €
6.3	Sensibilisation et formation aux bonnes pratiques d'hygiène, à l'entretien des latrines et promotion de l'assainissement	forfait	1	4 500,00 €	4 500,00 €
<b>Sous total accompagnement</b>					<b>12 010,00 €</b>
<b>8</b>	<b>Visibilité, communication, capitalisation</b>				
8.1	Visibilité (plaques sur site)	forfait unitaire	1	1 000,00 €	1 000,00 €
8.2	communication	forfait unitaire	1	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>Sous total visibilité, communication, capitalisation</b>					<b>2 500,00 €</b>
<b>10</b>	<b>Frais administratifs au prorata du temps passés salariés</b>				
10.1	Frais administratifs	forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Sous total frais administratif</b>					<b>1 000,00 €</b>
<b>11. Coût</b>					<b>76 434,00 €</b>
<b>12.</b>	<b>Participation locale valorisée (5% du budget total minimum)</b>	%	5 %		<b>3 820,00 €</b>
	Participation villageoise aux travaux	forfait	1	3 821,70 €	3 821,70
<b>13</b>	<b>Coût total de l'action</b>				<b>80 254 €</b>

## ANNEXE : Budget prévisionnel